

**TAXE SUR LES CHAMBRES D'HOTELS ET DE PENSIONS ,**  
**SUR LES CHAMBRES ET APPARTEMENTS GARNIS**  
**TAXATION FORFAITAIRE.**

( Déclaration à retourner à l'Administration Communale, Place Roi Albert 1<sup>er</sup> à ROCHEFORT, Pour le 30 juin de l'exercice d'imposition ).

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

RESPONSABLE :

Je soussigné :

Déclare que mon établissement comporte           chambres.

DATE :

SIGNATURE :